

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 14 avril 2026

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

08/04/2026

Date d'affichage

08/04/2026

Objet de la délibération n° 25-2026

Institution et vie politique – Désignation dans les organismes extérieurs – Haute-Garonne Numérique

Présents

C. LAVENAN, M. MELOU, S. MASSON, S. FAUCON, V. DROUIN, L. MERIEN, S. SEGHER, D. FOLTRAN, N. LAMBERT, A. DOUGNAC, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

A. SECULA, F. BOYER, L. GALINIER, R. MONTAGNON, S. JEANNE-BROU, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET, M. CAREL, T. CAYUELA,

Pouvoirs

<i>A. SECULA à G. VERDU</i>	<i>E. ENJALBERT à A. DOUGNAC</i>
<i>L. GALINIER à V. DROUIN</i>	<i>C. BOUSQUET à S. SEGHER</i>
<i>R. MONTAGNON à L. MERIEN</i>	<i>M. CAREL à S. MASSON</i>
<i>S. JEANNE-BROU à N. LAMBERT</i>	<i>T. CAYUELA à D. VITORINO</i>

Monsieur Sylvain MASSON a été nommé secrétaire

Délibération n° 08

À l'occasion du Conseil Syndical du 17 décembre 2024, Haute-Garonne Numérique a modifié ses statuts afin d'y ajouter une mission complémentaire relative au « développement des usages et services numériques ». Cette mission est facultative et non exclusive. Le choix d'y adhérer est libre.

Le Syndicat confirme ainsi son positionnement en tant qu'opérateur public de services numériques (OPSN).

La commune est membre adhérent du Syndicat mixte au titre de la mission « Développement des Services et Usages Numériques » (Mission SUN) depuis sa délibération du 25 novembre 2025, et le vote du Conseil Syndical approuvant ladite adhésion.

La commune bénéficie ainsi des avantages portés par la mission SUN, au travers de son offre de services, « La Centrale Numérique », notamment :

- Les compétences et l'ingénierie de projet du Syndicat ;
- Les services numériques mutualisés opérés par Haute-Garonne Numérique ;
- Les offres de conseils adaptés aux besoins spécifiques des collectivités territoriales.

Le coût d'adhésion (contribution à la mission SUN) est défini annuellement par délibération du Conseil Syndical ; la contribution au titre de l'année 2026 est gratuite, fixée à zéro (0) euros.

À la suite des récentes élections municipales de l'année 2026, il convient de procéder au renouvellement du représentant de la Commune de Verfeil au sein du Conseil Syndical pour la mission SUN.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : **21 AVR. 2026**

Et publication ou notification du : **21 AVR. 2026**

Le représentant désigné doit obligatoirement être un membre élu de la collectivité. La structure de gouvernance reste inchangée en conformité avec les dispositions statutaires du Syndicat.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1. Prendre acte du contexte de renouvellement des instances du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique ;
2. Confirmer l'adhésion de Verfeil à la mission « Développement des Services et Usages Numériques » (Mission SUN) ;
3. Désigner Monsieur Kévin PAPON comme représentant de la collectivité au sein du Conseil Syndical de Haute-Garonne Numérique pour la mission SUN ;
4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette désignation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique,

VU la délibération n° 63-2025 du 25 novembre 2025 portant adhésion de Verfeil à la mission Services et Usages Numériques (SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique,

Considérant que Verfeil est adhérente à la mission Services et Usages Numériques (SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique,

Considérant la nécessité de désigner un représentant élu à la suite du renouvellement des instances municipales,

Considérant que ce représentant sera appelé à participer aux travaux du collège « Services et Usages Numériques » et, le cas échéant, aux élections des délégués au Conseil Syndical, dans les conditions fixées par les statuts du Syndicat mixte ;

Considérant l'intérêt pour Verfeil de maintenir sa représentation au sein de cette instance et de bénéficier des services portés par la mission,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- CONFIRME l'adhésion de Verfeil à la mission Services et Usages Numériques (SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique.
- DESIGNER comme représentant de Verfeil au sein du Conseil Syndical de Haute-Garonne Numérique pour la mission SUN : M Kévin PAPON, Conseiller municipal délégué
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette désignation et à transmettre la présente délibération au Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



2 / 2

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : **21 AVR. 2026**
Et publication ou notification du : **21 AVR. 2026**